

# Déclaration d'accessibilité du site emploi-store.fr

## Déclaration d'accessibilité

France Travail s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- [Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2023-2025](#) (pdf 508ko)
- [Plan d'action 2024](#) (pdf 633ko)
- Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site [emploi-store.fr](https://emploi-store.fr).

## État de conformité

Le site Emploi store usager est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

## Résultats des tests

Les audits de conformité révèlent que le site Emploi store usager est partiellement conforme aux critères du RGAA version 4.1.

Plusieurs organismes dont le dernier est Équipe Transverse Accessibilité ont réalisés un audit. Les résultats ont été réévalués en interne suite aux correctifs :

- 95 % des critères RGAA sont respectés.

## Contenus non accessibles

### Non-conformités

#### *Script*

- Critère 7.3 - Certains composants ne sont pas contrôlables au clavier, notamment la fonctionnalité de recadrage des photos. Présence dans la modale d'une tabulation sur un champ invisible. Dans la majorité des fenêtres modales, le focus clavier sort de la modale.

#### *Consultation*

- Critère 13.1 - L'utilisateur n'a pas le contrôle sur le temps de session.
- Critère 13.3 - Certains documents bureautiques ne sont pas compatibles avec les aides techniques, notamment le fichier "Les conditions de référencement" téléchargeable depuis le pied de page.

## Dérogation pour charge disproportionnée

Aucune dérogation pour charge disproportionnée n'a été faite.

## Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

L'article 3 du décret n°2019-768 du 24 juillet 2019 fait une liste des contenus exemptés de l'obligation d'accessibilité. Nous avons relevé notamment des contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle :

- Lecteur vidéo YouTube

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 15/05/2024.

## Technologies utilisées pour la réalisation de France-travail.fr

- HTML5 ;
- CSS ;
- JavaScript.

## Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.1, avec les versions suivantes, sur environnement de bureau :

- Firefox;
- NVDA ;
- Chrome.

## Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser ;
- W3C Validator;
- PDF Accessibility Checker.

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- [Page d'accueil](#)
- [Parcours-conseil](#)
- [Je choisis mon futur métier](#)
- [Je recherche un emploi](#)
- [Choisir un métier](#)
- [Préparer sa candidature](#)
- [On vous guide en 7 questions](#)
- Mon compte / Mon profil (nécessite d'être connecté)
- Mon compte / Mes favoris (nécessite d'être connecté)
- Mon compte / Mes sélections (nécessite d'être connecté)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)

## Retour d'information et contact

France travail s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de ce site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme, en envoyant un mail à [accessibilite-numerique-support@francetravail.fr](mailto:accessibilite-numerique-support@francetravail.fr).

Vous pouvez également contacter nos services par téléphone :

- Demandeur d'emploi : appeler le 3949 (service gratuit + prix appel) ;
- Employeur : appeler le 3995 (service gratuit + prix appel).

## Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits : [formulaire de saisie du défenseur des droits](#)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région : [saisir un délégué du défenseur des droits proche de chez moi](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) : Défenseur des droits
- Libre réponse 71120
- 75342 Paris CEDEX 07
- Contacter le Défenseur des droits par téléphone : 09 69 39 00 00